

DE SOFANIA (THUILIER, FRANCHEBOIS ET CIE), Phat-Diêm...

Foire de Hanoï
par H. CUCHEROUSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 décembre 1928)

Continuant notre visite peu méthodique et recherchant avant tout à tâter le pouls à la foire et faire le pronostic de son état général, nous nous sommes ensuite porté au stand de Sofania.

C'est le stand 2 de la série B ; mais, nous l'avons dit, peut nous chaut stand ou série ; nous ne retenons que le nom.

Sofania ? Quelle peut être cette charmante demoiselle russe ? Nous sommes déçu, ce n'est pas une demoiselle russe mais un monsieur barbu qui nous reçoit. Sofania est tout simplement l'abrégé d'une raison sociale : Société franco-annamite des industries d'art.

C'est déjà un art que de transformer une raison sociale assez banale en un délicieux nom de femme ; mais ce qui vaut mieux, c'est que le fond répond à la forme. Les merveilles d'art qu'expose M. [Marcel Henri] Thuillier et qui attirent et retiennent de nombreux visiteurs sont en accord parfait avec le nom. Sophania suggère science et sagesse, en même temps quelque chose de doux, de moelleux, d'agréable à voir et à toucher.

En effet, vraiment sage fut l'idée qui a présidé à la création de cette industrie d'art, nouvelle au Tonkin (bien que, depuis longtemps, l'objet des patientes recherches de M. Crévost, directeur du Musée commercial), l'industrie des tapis en laine à points noués à la main de technique et dessins exclusivement chinois, exécutés par la main-d'œuvre annamite.

Le but poursuivi par la « Sofania » est de reprendre les traditions d'une des meilleures industries d'art chinoises, qui a donné aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, un grand nombre de tapis de haute valeur ; traditions artistiques abandonnées depuis peu à peu, et aujourd'hui à peu près complètement délaissées, au profit d'une production industrielle massive destinée au marché américain et d'inspiration artistique toute différente.

La « Sofania » garantit la conformité absolue de la technique de ses tapis avec celle des tapis chinois d'origine. Ils en ont tout le confortable ; ils en auront l'extrême solidité et la longue durée. Bien plus, le temps et l'usage, par la patine qu'ils donneront aux colorations des laines et le tassement velouté du tapis, ne feront qu'en accroître la valeur et la beauté.

Quant aux dessins, ils sont établis sur des documents authentiques des grandes époques de l'art chinois : collections de musées ou d'amateurs, publications techniques, etc.

Plusieurs magnifiques tapis d'un dessin très sobre, aux tons moelleux, à la facture parfaite couvrent les murs et le plancher et l'étiquette vendu indique dès les premiers jours que le public n'a pas été long à en saisir les avantages.

Chaque tapis est copié sur un modèle de ce que la vieille Chine a produit de mieux ; dans les temps troublés qu'elle traverse, la jeune Chine ne saurait pas mieux le reproduire que l'artisan annamite travaillant dans la sécurité sous une direction experte. C'est à Phat-Diêm, au sein d'une population plus évoluée et aussi plus scrupuleuse et

plus honnête que dans le reste du Delta, que s'exécute le travail, sous la surveillance de tous les instants de M. Thuillier. Il fournit la matière première, laine importée de Chine et couleurs de la meilleure qualité. De la sorte le tapis, chinois par le modèle et par la matière, est tel, sinon meilleur, que s'il était fait à Pékin où Tientsin ; mais il n'a payé que des droits minimes sur la laine et échappe au droit prohibitif de 16 \$ le mètre carré qui frappe le produit manufacturé chinois ; de même, il entrera en franchisé en France, ne payant que la taxe de luxe.

Il est donc bien plus avantageux de se procurer à Sofania ces tapis, d'une solidité à toute épreuve, qui s'adaptent parfaitement au mobilier français et au décor moderne des appartements et que rien ne permet de distinguer où produit importé à grands frais de Pékin ou de Tientsin.

... À LA COMPAGNIE DES TAPIS D'EXTRÊME ORIENT (TEXOR), Hanoï

Cie des Tapis d'Extrême Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1929)

Cette société est en formation à Hanoï ; siège social 19, rue Borgnis-Desbordes, au capital de 1.000 000 fr. en 10.000 actions de 100 fr. dont 6.550 à souscrire.

Il sera créé 2.000 parts se partageant 25 % du superbénéfices.

Cie des Tapis d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 juillet 1929)

Nos lecteurs se souviennent d'avoir lu dans *L'Éveil*, au moment de la foire de Hanoï, la description du stand d'une entreprise appelée « Sofania » qui exposait de magnifiques tapis de laine fabriqués à Phat-Diêm avec des laines de Chine par les mêmes méthodes que les fameux tapis de Tientsin, mais avec plus de soin et en suivant les meilleurs modèles fournis par les vieux ouvrages chinois.

Le succès de cette nouvelle industrie amena les fondateurs à chercher à en augmenter l'importance et c'est dans ce but que vient d'être constituée, au capital de un million de francs, la Cie des tapis d'Extrême-Orient (TEXOR).

La société Thuillier, Franchebois et Cie, constituée le 20 août 1927, décida à l'issue de la dernière foire, le 27 décembre 1927, de transformer son capital piastres, ramené de 14.000 à 22.750 \$ [*sic*], en un capital francs de 273.000 fr. en 2.730 parts de 100 fr. et de créer 7.270 actions nouvelles pour former le capital de 1.000.000, la société devenant anonyme sous une nouvelle raison sociale.

Le conseil d'administration a été augmenté de personnalités hanoïennes bien connues : M. le résident supérieur honoraire Tissot ¹, M. Paul Lesterlin ², le Lt-colonel Glaize ³ et M. A. Chrétien⁴.

Aucune intervention de financier n'a été nécessaire.

Les déplacements de M. le gouverneur honoraire Angoulvant
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 septembre 1929)

M. le gouverneur honoraire des colonies Angoulvant a visité, hier, la Manufacture des tapis en compagnie de M^{me} Got et de M. Lesterlin, administrateur de cette société.

Cette visite l'a beaucoup intéressé, et il s'est rendu acquéreur de plusieurs pièces dont l'exécution est parfaite.

.....

À LA FOIRE D'HANOÏ
LETTRE OUVERTE AUX BRODEURS TONKINOIS
par Yvonne Schultz de Fénis
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1929)

.....

Que les brodeurs tonkinois prennent exemple sur la Compagnie Texor, fabricants de tapis qui, scrupuleusement, sans rien omettre, ajouter ou transformer, copie les anciens modèles chinois et nous restitue leur pureté classique, leur beauté achevée qu'aucune mode ne risque d'amoindrir. Employant une matière première de qualité irréprochable, la Cie Texor atteint une clientèle riche et de goût qui lui assure le succès. Du reste, les prix sont très avantageux et la meilleure preuve de cette assertion, c'est que de grosses maisons nous proposent — par voie d'une réclame intensive — du *noué machine* pour 350 francs le mètre carré, alors que Texor, pour 150 francs de plus par mètre carré, du *noué à la main* qui a deux fois la valeur du précédent et vingt fois sa solidité.

Ces beaux tapis, de lignes si pures, s'harmonisent avec tous les styles, même le moderne, et toute maison d'un certain rang considère le tapis aussi essentiel que les tables et les sièges.

Que les brodeurs annamites puisent aux mêmes sources que la Compagnie Texor et que, comme elle, ils n'hésitent pas à employer de beaux tissus et à copier fidèlement les magnifiques modèles que leur ont légués les grandes dynasties chinoises.

NOUVELLES INDUSTRIES À HANOÏ

¹ Honoré Tissot (1868-1940) : ancien résident supérieur reconverti en politique et en affaires. Président de la Société de l'Institut Curie de l'Indochine. Voir [encadré](#).

² Paul Lesterlin (1871-1955) : après une carrière d'administrateur civil en Annam (1904-1924), il se consacre aux affaires en commençant comme directeur à Hanoï du Crédit foncier de l'Indochine. Voir [encadré](#).

³ À l'aide de renseignements fournis par M. le commandant Glaize, de l'aviation militaire, M. Crevost a initié quelques femmes au tissage de tapis en coton. Quelques-uns de ces tapis ont été fort remarqués à l'exposition coloniale de Marseille, mais leur prix de revient est très élevé (13 piastres le mètre carré) (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 décembre 1923).

⁴ Albert Chrétien : huissier à Hanoï, fondateur de l'Union immobilière et financière de l'Indochine (mars 1929). Voir [encadré](#).

par H. C. [Henri CUCHEROUSSSET]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 janvier 1930)

[...] Les vastes bâtiments de la manufacture de tabac* ont été acquis par l'Imprimerie d'Extrême-Orient*, qui va y transporter une partie de son matériel et procéder à une nouvelle extension de son activité. La fabrique de tapis Texor*, qui y abritait ses débuts, a pris une telle extension qu'elle va prochainement quitter ce local provisoire et construire une grande usine pour 1.500 ouvriers. [...]

Récit de voyage de Frans Brilman ⁵, directeur de la Manufacture indochinoise de cigarettes :

9 février 1930 :

La situation économique n'est pas mauvaise au Tonkin. Dans ce pays il y a du travail pour tout le monde [...] mais les salaires ne sont pas très élevés. Dans une fabrique, par exemple, les employés peuvent gagner 45 francs par mois, et encore quand ils sont très qualifiés, car les employés peu compétents gagnent au plus 35 ou 36 francs par mois. Dans la plupart des fabriques, on voit également des enfants, âgés de six ans à peine, qui toucheront encore moins que les adultes et qui travailleront pour 6 à 7 francs par mois.

Nous avons visité une fabrique de tapis à Hanoï où les salaires dont je viens de vous parler étaient effectivement payés et pourtant, il n'y avait pas un tapis vendu moins de 150 francs. Incontestablement, quelqu'un se remplissait bien les poches.

L'indigène semble avoir très peu d'exigences. Il ne se nourrit que de riz et souvent, pour ses vêtements et le loyer de son logement, il ne dépense même pas trois francs par an. Le riz, c'est sa femme qui le ramène à la maison parce qu'elle travaille dans les rizières ou bien il doit éventuellement l'acheter. 60 kg ne coûtent que 12 florins ou 36 francs. Donc, avec ce qu'il gagne tous les mois, il lui reste toujours un peu d'argent pour pouvoir fumer quelques pipes d'opium.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1930)

Au musée Blanchard de la Brosse. — La section de propagande du comité du « Salon des artistes indochinois » s'est réunie hier au musée Blanchard de la Brosse sous la présidence de M. [Henry] de Tastes. Le comité a constaté qu'on répondait avec empressement à son appel de tous les points de l'Union. Il a notamment enregistré l'adhésion de la Compagnie « Texor » de Hanoï, qui a réussi à créer en Indochine une fort belle industrie de tapis. La section de propagande propose, en utilisant la voie de la presse dans toute l'Indochine, d'associer les artistes indochinois à sa manifestation qui offre un vif intérêt pour l'art et ses applications dans la colonie.

VILLE DE HANOI
Avis d'enquête de comodo et incommodo
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1930)

⁵ Jean Brilman, *Nos familles au Viêt Nam (1887-1984)*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 173.

L'administrateur maire de la Ville de Hanoï a l'honneur d'informer le public qu'une enquête de commodo et incommodo concernant une demande formulée par M. ARMAND GUILLOU ⁶, ingénieur, demeurant n° 25, rue Jean-Soler, à Hanoï, en vue d'obtenir l'autorisation de construire divers bâtiments sur un terrain situé à l'angle de la digue quai Clemenceau et de la digue Circulaire (à proximité des abattoirs) pour le compte de la Cie des Tapis d'Extrême-Orient.

Le dossier concernant la présente enquête, qui sera close le 20 mars 1930, est déposé au Service de la Voirie à Hanoi où le public pourra le consulter tous les jours ouvrables de 8 h. à 11 h. et de 14 h à 17 h.

Hanoï, le 27 février 1930

L'administrateur-maire

Signé : DELSALLE

À HANOÏ, LE BATIMENT VA
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 mars 1930)

5° — L'usine Texor, qui ne sera peut-être pas une beauté architecturale, mais sera sûrement un des plus importants édifices de notre ville, et des mieux adaptés à leur but.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1930)

La Compagnie des Tapis d'Extrême-Orient a porté son capital de 1 million à 2.300.000 francs par l'émission de 13.000 actions de 100 francs émises à 125 francs ; les deux premiers quarts et la prime ont été versés à la souscription.

La Compagnie Texor
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 avril 1930)

Cette société locale vient de réaliser son augmentation de capital, de un million de francs à 2.300.000. On sait que cette société, dont le nom est composé, comme dirait un sinologue, des caractères Tex (...tile) et or (or = dividende), va, vers la fin de l'année, quitter son local provisoire pour s'installer dans les magnifiques ateliers que l'entreprise Guillou est en train de construire à Hanoï, dans les meilleures conditions techniques et de rapidité.

À côté de l'usine, qui pourra contenir 3.000 ouvriers, la société possède un vaste terrain de dix hectares où elle se propose d'établir une cité ouvrière selon le goût annamite, mais aussi selon les meilleurs principes d'hygiène, à côte de la cité ouvrière des Distilleries [SFDIC].

LES BELLES REALISATIONS FRANÇAISES
LES TAPIS DE LA COMPAGNIE TEXOR
par le docteur de Fénis

⁶ Armand Guillou (1899-1945) : ingénieur ECP, entrepreneur, industriel.

(*L'Avenir du Tonkin*, 3, 9 et 11 août 1930)

Je ne connais pas d'impression plus reposante que celle qu'on éprouve lorsqu'on se rend en visite dans un appartement assez haut situé pour permettre aux bruits de la ville de s'amortir. On quitte à peine le brouhaha infernal de la ville et l'as« i idem vous dépose en plein silence sur le palier d'un appartement feutré.

Une fois introduit dans le salon, la porte se referme derrière vous avec un bruit mat ; et lorsque la maîtresse de la maison la rouvrira pour venir au devant de vous ; aucune résonance parasite de porte ou de pas ne viendra troubler la pure sonorité de sa voix charmante.

À quoi devons-nous, en pleine trépidation de la ville, ce délicieux repos de l'oreille ?

En partie aux tentures, par dessus tout aux tapis.

Les quelques minutes d'attente inévitable pendant lesquelles, là-bas, dans quelque officine mystérieuse, notre aimable hôtesse se poudre, se recoiffe et se rougit les lèvres une dernière fois avant de paraître devant nous, consacrons-les pour tuer le temps, à l'examen du tapis étendu sous nos pieds.

Certes, c'est un beau tapis. Nul doute qu'il ait été acheté à la Place Clichy et l'héroïque figure du général Moncey apparaît immédiatement à notre esprit avec tout ce qu'elle évoque pour un Parisien de cafés-restaurants à orchestre et de music-halls-dancings.

Combien a-t-il pu coûter ? Cher, évidemment, car il est très moelleux et d'un beau dessin. Malheureusement, ce dessin ou un autre tout à fait similaire, nous l'avons vu déjà cent et cent fois reproduit. Ces tapis d'Orient, de Turquie, de Perse ou de Smyrne. nous offrent des dessins d'une uniformité désespérante. On en pourrait dire autant d'un tapis de l'Afrique du Nord, de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, chacun dans son genre. Les uns sont minces et ras comme un velours, les autres épais comme la toison des moutons de Polyphème ou la chevelure de Valentine. Mais c'est partout du déjà-vu et cependant c'est très cher, comme tout ce qui se fabrique à la main.

Je sais bien qu'il est des tapis modernes aux dessins variés et originaux, riches de tons comme des couchers de soleil sur l'Adriatique. Quelques-uns sont feutrés, tels des sables mouvants ; la grande masse est pauvre en laine et tissée à gros points, ce qui se comprend assez, la laine et la main d'œuvre étant également chères.

Cela n'empêche pas qu'il y en ait de fort beaux, œuvres de grands artistes aux premiers rangs desquels se place sans conteste Paul Follot, tapis que l'on admire dans les expositions de peinture et les musées, signés de noms augustes. Par malheur pour l'acheteur, ils sont tout aussi augustement facturés, ce qui interdit la possession à de pauvres bougres comme vous et moi.

Restent les tapis de fabrication mécanique.

Ceux-là, leur nombre est tellement grand qu'ils finissent par nous offrir une certaine variété de dessins. Leur goût est discutable mais surtout leur fabrication. C'est d'une lamentable pauvreté en laine, chacun de nous a pu s'en rendre compte. On a voulu produire un article bon marché, accessible, qui satisfasse le besoin, aujourd'hui général, du confort intérieur d'« installation ». On y est médiocrement parvenu. La qualité est à peu près nulle. Cependant, ils ne sont pas bon marché pour cela et tout le monde peut voir ici même, dans la bonne ville de Hanoï, de ces tapis mécaniques, de dessin moderne ou copies de tapis d'Orient vendus 4 à 5.000 francs le mètre carré et même davantage.

Il y a bien encore les tapis chinois que j'allais oublier. Les beaux, les précieux ne sont guère connus de nous. Européens, que depuis une trentaine d'années. Leur origine remonte, dit-on, au XIV^e siècle et peut-être même au X^e. Ces rares produits de haute valeur d'une industrie aujourd'hui complètement disparue sont aujourd'hui la propriété d'amateurs connus ou ornent les grands musées de la France et de l'étranger.

Ce sont là de riches tapis qui se différencient nettement par leur style de leurs frères d'Orient. Pourquoi, hélas, faut-il que ces magnifiques modèles ne se trouvent plus sur le

marché à des prix abordables ? À leur place se débite actuellement en Chine pacotille inférieure, de goût américain, juste assez pour nous faire regretter de belles pièces d'autrefois.

Eh bien, dès maintenant, on peut dire que ces regrets sont vains. Les visiteurs de la dernière foire de Hanoï savent déjà que grâce aux efforts d'un des nôtres, la fabrication des plus beaux tapis chinois de style ancien a été reprise.

Sous le nom de « T E X O R » (Compagnie des tapis d'Extrême-Orient), une société anonyme s'est fondée dans notre ville au capital de 2.300.000 francs et s'est donné pour mission de faire revivre la fabrication des plus beaux types de tapis chinois de la meilleure époque.

L'idée s'est montrée féconde, car, née d'hier, elle a déjà donné d'intéressantes réalisations. L'entreprise est bien partie, elle marque chaque jour de nouveaux progrès et l'on est en droit d'en attendre les plus brillants résultats.

Le choix des modèles est d'une inépuisable variété. De nouvelles mises en carte sortent chaque jour. Tous les dessins portent ce caractère si hautement distinctif du génie chinois qui, au point de vue des arts du dessin et de l'ameublement s'est classé un des premiers du monde.

La technique de la fabrication de ces tapis est restée, dans l'ensemble, ce qu'elle était autrefois ; même métiers, mêmes outils ; mêmes méthodes de travail. Les perfectionnements adoptés en vue de réduire le labeur de l'ouvrier et de le placer dans de meilleures conditions de travail n'ont en rien influé sur le tissage proprement dit. Celui-ci a été étudié avec le plus grand soin et reproduit fidèlement. Il diffère essentiellement par le genre d'entrecroisement des fils (armure composée) de celui qui est pratiqué dans l'Afrique du nord. Les Chinois, n'ayant connu l'art du tapis qu'après les Persans et les Turcs, ont naturellement emprunté à leurs voisins leurs méthodes, mais ils ont su y ajouter quelques traits particuliers en raison de leur génie dont le propre est, comme on sait, un souci du détail extrêmement prononcé.

Il en est résulté cet artifice de la « ciselure » inconnu des autres peuples de l'Orient et qui donne aux motifs du tapis chinois un fini et un relief étonnants.

En face d'un tapis travaillé suivant cette méthode de la ciselure, on reste surpris qu'une telle netteté du dessin puisse apparaître sur un tissu dont la hauteur dépasse un centimètre et dont le moelleux des brins semblerait par là-même exclure une telle précision de trait.

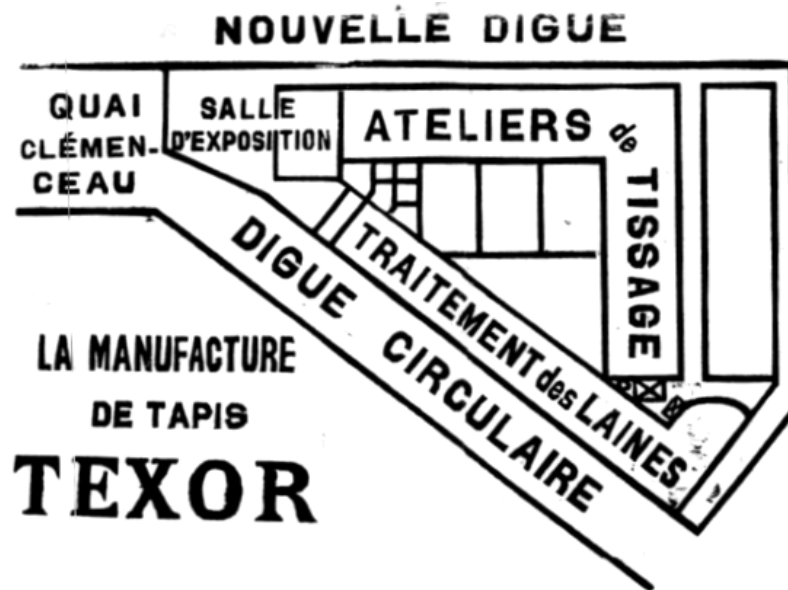
Ce caractère, joint à l'extrême distinction du dessin et à d'autres qualités que nous signalerons en passant en revue les détails de sa fabrication font du tapis « TEXOR » un produit de premier ordre au double point de vue de la valeur du tissu et de la perfection artistique.

Mais, Dieu merci, nous possédons aujourd'hui d'autres moyens de réalisation technique que les Chinois des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Les tapis de vente réduite qu'ils tissaient pour l'usage exclusif de la cour et des riches mandarins, nous pouvons les établir aussi bien qu'eux à bien meilleur compte ; et la Compagnie Texor se targue de fournir à sa clientèle des tapis tissés à la main d'irréprochable qualité à un prix à peine supérieur à celui de la banale fabrication mécanique.

C'est en cela précisément que consiste le côté original de l'affaire.

Mais suivons l'entreprise dès ses débuts :

Ils datent de juin 1928 où les premiers essais de fabrication eurent lieu à Phat-Ziem. La manufacture possédait alors 70 ouvriers lorsqu'elle fut transférée dans les ateliers de l'ancienne manufacture des tabacs à Hanoï, en bordure du fleuve Rouge.



La nouvelle usine occupait en décembre 1929 quatre cents ouvriers répartis devant 75 métiers.

En mai 1930, elle comptait 500 ouvriers et occupait 125 métiers dans un espace devenu bientôt encore trop étroit pour les opérations industrielle prévues.

La construction de bâtiments nouveaux fut donc décidée. Le premier coup de pioche avant été donné fin février, la manufacture TEXOR se trouvait en état, dès le 1^{er} juillet, d'abriter ses métiers sous la courbe gracieuse et fraîche des voûtes paraboliques d'une usine tout à fait moderne.

Combinés pour satisfaire à la fois la logique d'une organisation industrielle complexe et les besoins de toute sorte dont il faut tenir compte dans une industrie où le facteur humain joue un rôle de premier plan, ces bâtiments font le plus grand honneur à l'habileté de l'ingénieur qui les a conçus.

Chacun peut en admirer la belle ordonnance à proximité des abattoirs municipaux.

Chacun aussi, en jetant un coup d'œil sur le plan ci-joint, pourra remarquer à côté d'atelier spacieux et hygiéniquement aménagés, une vaste salle d'exposition où il lui sera loisible, le dimanche, comme d'ailleurs aussi les autres jours, d'admirer les nouvelles créations de la compagnie TEXOR et, au besoin, pour ouater son salon, de faire l'acquisition de quelqu'une d'entre elles.

Mais voici qu'une porte s'ouvre. Dans son cadre à fil d'or apparaît enfin mon hôtesse, savamment pastellisée, dans l'envol de ses mousselines fleuries, glissant vers moi d'un pied fin et si spirituel, bien que muet (grâce au tapis) ! Il s'agit bien de tapis ! Au diable la Perse, la Turquie et la Compagnie Texor !

Nous en reparlerons un autre jour.

Madame, je vous présente mes hommages, comment allez-vous...



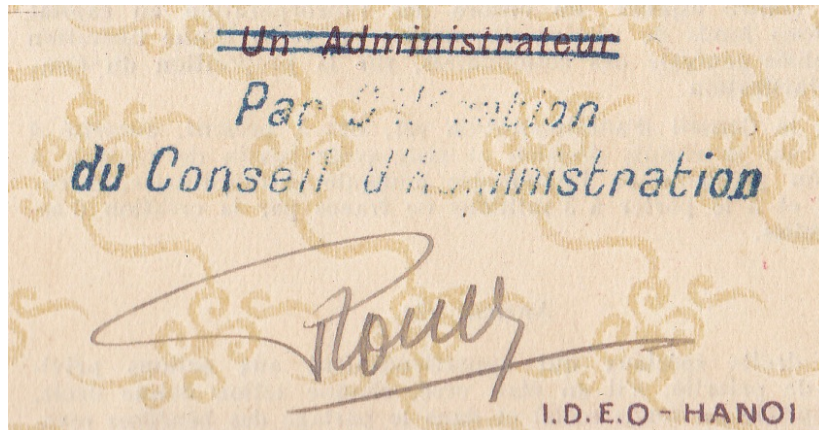
Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DES TAPIS D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 2.300.000 francs
divisé en 23.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Ackein, à Hanoï

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 17 août 1929

Siège social à Hanoï
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
Hanoï, le 1^{er} octobre 1930
Un administrateur : Lesterlin (?)
Par délégation du conseil d'administration : ?
I.D.E.O., Hanoï



[Coll. Serge Volper](#)

Idem

avec une signature différente à droite.

[Agence économique de l'Indochine](#) à Paris

Exposition des peintres et sculpteurs lauréats du Prix de l'Indochine
ou chargés de mission
(du 5 au 20 décembre)
(*Le Journal des arts*, 17 décembre 1930)

.....
Quelques-unes des salles du premier étage ont été disposées pour recevoir les envois des artistes, peintres et sculpteurs, dotés du prix de l'Indochine ou chargés de mission. On prendra le plus vif intérêt à cet ensemble, qui renferme quelques pièces tout à fait remarquables... et enfin ces magnifiques tapis, superbes reproductions de modèles chinois, malheureusement pas assez regardés.

L'usine Texor fait une belle affaire
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 avril 1931)

Ce qui fait le malheur des uns fait le bonheur des autres. C'est ainsi que, si nous avons à déplorer la malchance qui a amené la ruine de la Société [Indochinoise] des Graphites*, la fermeture de sa belle usine et la vente du matériel de cette usine, nous ne pouvons que féliciter la Société des Tapis d'Extrême-Orient d'avoir profité de cette occasion pour acheter à vil prix, en moyenne un cinquième, et, pour certaines pièces, un dixième de la valeur d'achat, une partie de ce magnifique matériel, en particulier une splendide centrale électrique de 200 chevaux en deux groupes de 140 et 60 chevaux, qui va lui permettre de se rendre tout à fait indépendante pour sa force motrice et son éclairage.

Tribunal mixte de commerce de Hanoï

Audience du samedi 12 mars 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1932)

M. Gaye préside, à l'assistance de MM. Soulier et [Henri] Faivre, juges consulaires suppléants. Greffier : M. Kerjean.

À la requête de M. Guillou, ingénieur, représenté par M^e Larre, la Compagnie Texor est assignée en déclaration de faillite.

M^e Jean Pierre Bona, qui représente la Compagnie Texor, combat cette demande et sollicite l'admission au bénéfice de la liquidation judiciaire de sa cliente.

Le tribunal se retire pour délibérer. À la reprise d'audience, la jonction des deux instances est prononcée et le tribunal, repoussant la demande de M. Guillou, admet la Compagnie des tapis d'Extrême-Orient au bénéfice de la liquidation judiciaire, fixe au 10 mars 1932 l'ouverture de cette dernière, nomme M. Faivre, juge-commissaire ; M. Grenès, liquidateur provisoire, condamne la Cie Texor aux dépens.

Tonkin

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1932)

Le tribunal de commerce de Hanoï a admis au bénéfice de la liquidation judiciaire : la Compagnie des Tapis d'Extrême-Orient (liquidateur : M. Grenès), dont M. Guillou, ingénieur, demandait la faillite.

Tribunal mixte de commerce de Hanoï

Audience du samedi 4 juin 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1932)

M. Gaye préside à l'assistance de MM. Faivre et Long ; juges consulaires suppléants. Greffier : M. Kerjean.

.....
Le tribunal précise qu'il n'a à connaître que de l'incident survenu en chambre du conseil, quand Lorentz s'est opposé à ce que M. Lacollonge, administrateur de la société, assiste à cette mesure d'exception. Il dit et juge que Texor est fondée à se faire assister par un administrateur délégué et ce malgré la présence de M. Thuillier, directeur : en conséquence fixe au samedi 18 juin 1932 la continuation des opérations, condamne Lorentz aux frais de l'incident.

.....

AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoï

Audience du samedi 18 juin 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juin 1932)

Dujon contre Texor. — Le tribunal entérine le rapport principal de l'expert du 21 avril 1932 et le rapport supplémentaire du même du 21 mai 1932, dit n'y avoir lieu à

procéder à la nouvelle expertise demandée par Texor ; condamne Texor à payer à Dujon la somme de 3.258 p. en créance privilégiée avec intérêts à 8 % l'an à compter du 10 novembre 1931, la somme de 500 piastres, condamne Texor en tous les dépens, y compris les frais d'expertise, dont distraction au profit de M^{es} Pascalis et Mayet, avocats-défenseurs.

AU PALAIS
Tribunal mixte de commerce de Hanoi

Audience du samedi 25 juin 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1932)

.....
Un jugement intervient ensuite dans l'affaire « Lorentz contre Texor ». Le tribunal donne acte à la Société Texor de ce qu'elle reconnaît devoir 1.850 piastres à Lorentz à titre de reliquat d'appointements seulement ; en tant que de besoin condamne la dite Société à payer cette somme à Lorentz, condamne Lorentz en tous les dépens.

Tribunal mixte de commerce de Hanoi
Audience de vacation du samedi 9 juillet 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1932)

.....
Un troisième jugement décide, à la requête de M. Deleu, liquidateur judiciaire de la liquidation judiciaire Texor, de nommer un co-syndic à Paris et commet M. le président du tribunal de commerce de la Seine pour nommer un co-syndic parmi les syndicats inscrits au tribunal.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1932)

Le tribunal de commerce a condamné les Tapis d'Extrême-Orient à payer à M. Dujon 3.258 piastres en créances privilégiées à 8 % d'intérêts et à tous les dépens.

.....
La société des Tapis d'Extrême-Orient a été condamnée à verser à M. Lorentz 1.850 piastres restées dues sur ses appointements.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1932)

Deleu, liquidateur judiciaire des Tapis d'Extrême-Orient, a demandé la nomination d'un co-syndic à Paris.

Annuaire complet de toute l'Indochine, 1933, p. 527 :
COMPAGNIE DES TAPIS D'EXTRÊME-ORIENT.
R. C. Hanoi n° 413.
Quai Clémenceau,
Adr. Tél. : « TEXOR ».
Téléphone n° 838.
Codes: National Français - A. B.C.
6^e édition,
Directeur : René Bouquet ⁷.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
La liquidation de la Cie Texor
(*L'Éveil de l'Indochine, 22 janvier 1933*)

Nous ayons dit dans notre numéro 771 du 8 janvier dernier que la fabrique de tapis Texor, industrie fort intéressante et qui semblait avoir un bel avenir, a été conduite à la ruine par une direction et un conseil d'administration d'hurluberlus ; et nous mettions dans le même sac le commissaire aux comptes. Nous pensions en effet que si celui-ci avait averti le conseil d'administration, ou bien, selon les bons principes admis dans la pratique générale, ce Conseil (auquel les actionnaires avaient si confiance qu'ils ne venaient même pas aux assemblées) ne lui aurait pas renouvelé son mandat, ou bien, écoutant ses observations, il aurait réformé sa manière d'administrer.

Voyez-vous, dans neuf sociétés sur dix, un conseil d'administration, dictateur du fait de l'abstention des actionnaires, qui admettrait que le commissaire aux comptes fit des critiques ?

Il semble bien que nous avons eu tort de généraliser. Nous avons eu, depuis, la preuve que le commissaire aux comptes de la Société Texor que nous appellerons M. Cassandre (voir la fable de l'hirondelle et des petits oiseaux.) a parfaitement signalé dès le début, en 1929, l'absence de toute comptabilité sérieuse et les dangers auxquels s'exposait là société de par ce manquement au codé de commerce.

La comptabilité, depuis la création de « la société jusqu'au 31 décembre 1929 étant inexistante... etc.

Nous pensons que le bilan qui vous est présenté reflète approximativement la situation, nous ne pouvons cependant le certifier ».

Dans son rapport sur l'exercice 1930, le commissaire aux comptes notait une amélioration dans la tenue de la comptabilité ; il signalait par contre que les dépenses du bureau de Paris paraissaient excessives eu égard au chiffre des ventes. Il attirait enfin l'attention sur l'importance des frais généraux à Hanoi (221.446 fr.)

À l'assemblée générale ordinaire du 18 août 1932 pour l'exercice 1931, le commissaire aux comptes écrivait : « J'ai constaté, au cours de l'exercice 1931, beaucoup de négligences dans la tenue de votre comptabilité et vous êtes, à nouveau, dans la situation que je vous signalais dans mon rapport du 5 mai 1930.

Contrairement aux prescriptions de l'article 9 du code de Commerce et de l'article 30 des statuts, il m'a pas été fait d'inventaire au 31 décembre dernier.

Il m'est donc impossible de vous dire si le bilan qui vous est présenté par votre conseil d'administration est exact ; au contraire, il est à peu près certain que les matières premières, les approvisionnements et les stocks de marchandises ne concordent pas avec les écritures. »

Ainsi parla le commissaire aux comptes.

⁷ René-Léon Bouquet (Le Vésinet, 6 septembre 1903-Paris VIII^e, 24 mai 1993).

Les oisillons, las de l'entendre, se mirent à jaser aussi confusément que faisaient les Troyens quand la pauvre Cassandre ouvrait la bouche seulement.

Et les négligences continuèrent, ce qui amenait le commissaire aux comptes à écrire dans son rapport du 11 novembre 1932 :

« Ainsi que je l'avais prévu, les différences existant entre l'inventaire établi par le syndic provisoire à la date du 13 mars dernier et les écritures arrêtées à cette même date par votre liquidateur judiciaire, sont relativement importantes, puisqu'elles se chiffrent par 277.994 fr. 10.

Il est impossible de dire si les manquants constatés à l'inventaire proviennent de fuites ou de négligences dans la comptabilité. »

Dans le même rapport, le commissaire aux comptes rappelait son observation de l'année précédente sur l'importance des frais généraux.

Mais il n'y a pas eu que des fautes de ce genre, il y a eu aussi des fautes techniques. Qui donc a donné à M. Thuillier le beau conseil d'acheter la centrale électrique de l'usine des graphites de Laokay ? Probablement quelqu'un qui avait à la fois des intérêts à grossir l'actif de la malheureuse mine et une voix prépondérante dans l'affaire Texor. Celle-ci aurait certainement eu avantage à payer un peu plus cher le courant du réseau qu'à vouloir, sans techniciens, produire son courant elle-même.

Bref, la même incohérence semble avoir régné à Texor et à la mine Armorique*, deux affaires locales qui avaient un bel avenir mais qui ont été menées comme par des enfants de douze ans. Néanmoins, il reste encore quelque chose à sauver dans l'affaire Texor et il est possible que cette usine reparte prochainement avec des gens compétents et sérieux.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1933)

La Cour a confirmé la condamnation des Tapis d'Extrême-Orient qui doivent payer à M. Dujon 3.258 piastres avec intérêts à 8 % du 6 novembre 1931 (créance privilégiée passant avant toutes autres) et 500 piastres de dommages-intérêts.

Les peintres annamites

(Les Annales coloniales, 11 juillet 1933)

Une exposition de peintures des anciens élèves des Beaux-Arts de Hanoï, dans une des salles de l'immeuble du Crédit foncier, a été inaugurée par le gouverneur général et a obtenu le plus vif succès.

.....
Parallèlement à cette exposition, la Société Texor avait exposé une collection de ses tapis, reproductions très fidèles des beaux tapis anciens de Chine, tels qu'ils apparaissent à l'illustration d'ouvrages spéciaux et qu'une main experte a dû déchiffrer, dessiner, agrandir, enfin mettre en carte pour le tissage.

Liste électorale des élections des délégués au
[Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin](#)
(Bulletin administratif du Tonkin, 1934)

Hanoi

| N° | Noms et prénoms | Profession | Âge | Domicile |
|-----|------------------------|---|-----|----------------------|
| 169 | Bouquet René Léon | Directeur de la Manufacture des Tapis | 30 | Quai Clemenceau |
| 125 | Thuillier Marcel Henri | Administrateur Directeur principal de la Cie des Tapis d'Extrême-Orient | 45 | 30, digue de Yen-phu |

La place du riz dans les exportations de l'Indochine
par H.C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil de l'Indochine*, 22 juillet 1934)

[...] Remarquons une industrie relativement nouvelle au Tonkin et dont le principal centre de production est actuellement à Haïphong, l'industrie des tapis de laine à points noués. Il serait à souhaiter que les ateliers de Hanoi, qui ont été victimes non de la crise mais de la mauvaise administration de la société Texor, reprennent leur ancienne activité. [...]

Suite :
[Tapis Hàng Kênh.](#)